

Montreuil, le 23 avril 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conseil spécialisé « fruits et légumes » de FranceAgriMer du 16 avril 2019 : conjoncture, nouveau dispositif pour le programme européen de distribution de fruits dans les écoles, perception et attentes des consommateurs sur les modes de production de la tomate, bilan de l'appel à manifestation d'intérêt « Structuration des filières agricoles et agroalimentaires ».

Le conseil spécialisé de FranceAgriMer pour les fruits et légumes et productions spécialisées s'est réuni le 16 avril 2019, sous la présidence de Patrick Trillon.

Conjoncture : une situation charnière pour les marchés des fruits et légumes au printemps 2019, en raison de conditions météorologiques peu propices à la consommation des produits de cette saison

Les marchés des fruits et légumes sont à la charnière entre la fin de campagne des produits d'hiver et le début de celle de printemps. La situation des marchés des légumes d'hiver est mitigée : déséquilibrée en chou-fleur et salade, plus fluide en poireau. Concernant les fruits d'hiver, les prix du kiwi et de la pomme sont stables. Les conditions météorologiques encore peu printanières ne favorisent pas la consommation de tomate, concombre et fraise. L'offre en asperge est inférieure à la demande.

Distribution de fruits dans les écoles : un nouveau dispositif pour la rentrée 2019/20

FranceAgriMer a présenté des pistes de simplification du dispositif de l'Union européenne concernant la distribution de fruits dans les écoles pour la rentrée 2019/20. Un comité de pilotage a été annoncé pour le mois de mai.

Démarche « sans ou zéro » : étude sur la perception et les attentes des consommateurs concernant les modes de production des tomates

L'étude intitulée « Démarche « sans ou zéro » entre le bio et le conventionnel : perception et attentes des consommateurs de tomates » a été présentée en conseil.

Réalisée par le centre technique interprofessionnel des fruits et légumes (CTIFL), avec le cofinancement de FranceAgriMer, pour répondre à une demande de l'association d'organisations de producteurs nationale (AOPn) tomates, cette étude vise à mieux connaître la perception et les attentes des consommateurs concernant les modes de production de la tomate et sur les mentions relatives à l'absence de résidus de pesticides.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- le mode de production de la tomate, globalement méconnu, n'est pas le principal critère de choix de la tomate par le consommateur ;
- Il recherche d'abord la saveur, le plaisir et un prix ; la saisonnalité et l'origine France restent importantes ;
- une meilleure perception du bio qu'auparavant, mais il semble peu connu et souvent qualifié de trop cher ;
- sur les points de vente, l'offre « en démarche sans pesticide ou zéro résidu de pesticides » n'est pas forcément vue ou bien comprise, mais elle est perçue comme positive et responsable.

Expérimentation : bilan de l'appel à projets 2019

FranceAgriMer a présenté aux membres du conseil le bilan de l'appel à projets (AAP) 2019 sur l'expérimentation : 176 nouveaux projets, toutes filières de production, ont été déposés dans le cadre de cet appel à projets, dont 11 portés par plusieurs filières et 37 par plusieurs régions, pour un budget disponible de 11,6 M€. Sur la base d'expertises scientifiques, 63 projets pluriannuels ont été sélectionnés à l'AAP « Expérimentation-Méthodes et outils » 2019.

Concernant plus spécifiquement les fruits et légumes et la pomme de terre, 27 projets ont été éligibles à l'aide. Pour la plupart d'entre eux, ils portent sur trois années. Les thématiques principales portent sur les alternatives herbicides/fongicides, la lutte intégrée, le biocontrôle, les aptitudes à la transformation, les itinéraires techniques.

Le prochain comité stratégique expérimentation de FranceAgriMer se réunira le 7 juin 2019 pour déterminer, en concertation avec les filières des fruits et légumes frais, transformés et de la pomme de terre, les priorités filières à préciser dans le prochain appel à projets « Expérimentation-Méthodes et Outils » de FranceAgriMer pour 2020.

Bilan de l'appel à manifestation d'intérêt « Structuration des filières agricoles et agroalimentaires » : 7 lauréats pour la filière fruits et légumes

Le conseil a pris connaissance du bilan de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Structuration des filières agricoles et agroalimentaires », opéré par FranceAgriMer et lancé par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation dans le courant de l'été 2018.

Cet AMI s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du volet agricole du grand plan d'investissement (GPI), qui concourt à l'innovation et la structuration des filières », en lien avec les engagements pris par les acteurs économiques dans le cadre des plans de filière.

Il vise ainsi à identifier et soutenir les investissements prioritaires au niveau supra régional ou les projets pilotes :

- s'inscrivant dans des démarches collectives mobilisant différents maillons d'une filière ;
- présentant des caractéristiques dont la nature ne leur permet pas d'être accompagnés, en tout ou partie, par les dispositifs existants et dont la réalisation nécessite un accompagnement complémentaire.

À l'issue de la clôture des dépôts le 31 octobre 2018, 74 dossiers ont été reçus, 28 lauréats ont été sélectionnés, dont 7 lauréats pour la filière fruits et légumes pour un montant d'aide global de 420 544 € (sur un montant de dépenses de 920 400 €).

Pour en savoir plus, les dernières données économiques sur la filière fruits et légumes peuvent être consultées sur le site internet de FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes>

Service de presse FranceAgriMer : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 25 38

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 22 54

virginie.nicolet@franceagrimer.fr
